

Lecture dirigée en géomatiques – GEO6393

Session, Année

Nom de l’étudiant

Matricule : No matricule de l’étudiant

Programme :

Professeur : Nom du superviseur de la lecture dirigée

**Note** : Une lecture dirigée est un cours de 3 crédits. Comme tout autre cours, il doit être complété en une session. Le règlement pédagogique définit un crédit étudiant comme : *(a. 1.10 ) Crédit : Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche. Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Ainsi, par exemple, un crédit représente : (a) une heure de cours et deux heures de travail personnel pendant un trimestre ou (b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou (c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre.*

Ainsi, un cours de 3 crédits comme lecture dirigée correspond à 9 heures par semaine pendant 13 à 15 semaines, soit de 117 à 135 heures au total.

## Objectifs

## Préciser les objectifs de formation visés par ce cours

## Liste des lectures

## Indiquer ici la liste des textes que vous avez convenus de lire pour atteindre les objectifs fixés.

***Estimé du temps total***

## XXX heures

## Échéancier

## Préciser ici les dates de remise des résumés de lecture au professeur ainsi que la date finale du cours.

## Supervision - Rencontres

## Prévoir dès le début de la session le nombre et les dates de rencontre avec le professeur.

## Évaluation

## Déterminer les modalités de l’évaluation.

## Signature des partenaires

Étudiant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Professeur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Note** : Une fois le formulaire complété et dûment signé, le CÉS vous invite à en déposer une copie à votre dossier auprès de la TGDE.